

PLAGIAT

Définition

- Acte de quelqu'un qui, dans le domaine artistique, littéraire ou scientifique, donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre. Le plagiat est également ce qui est emprunté, copié, démarqué (définition Larousse).
 - En France, le plagiat est considéré comme une faute morale, civile, commerciale et/ou pénale.
 - Il est assimilé à un vol immatériel.
- Différence entre plagiat et contrefaçon
 - Contrefaçon = prétendre que ce qui n'est qu'une copie, mais un original (œuvre de l'auteur).

Histoire

Antiquité :

- Vient du grec *plagios* (oblique, fourbe).
 - Durant l'Antiquité romaine, le *plagiarius* est celui qui vole les esclaves d'autrui.
 - Par extension, le latin *plagiare* signifie « voler, dérober ».

Moyen Âge :

- Importance de la tradition orale et bien souvent les œuvres ne sont pas signées.
- Les troubadours et les trouvères se copient mutuellement.
- Certains copistes font commerce des écrits qu'ils ont copiés pour leur propre compte.
 - Le droit d'auteur n'est pas respecté... si tant est qu'il y en ait.

Époque moderne :

- Période de redécouverte de l'Antiquité et donc des manuscrits antiques à la Renaissance.
 - Diffusion du plagiat importante.

- En 1566, l'ordonnance de Moulins donne aux libraires un droit d'exploitation (souvent sur 10 ans) : l'auteur lui vend son œuvre sans considération d'exemplaires vendus.
- Au 17^{ème} siècle, apparaît le sens moderne.
 - Le plagiaire est alors celui qui pille les ouvrages des auteurs.
 - Synonymes : contrefacteur, copiste, imitateur.
- Début de controverses à partir du 17^{ème} siècle.
 - Les grands auteurs n'ont plus besoin d'avoir de mécène pour vivre, la démocratisation du livre et la vente de leurs œuvres leur apportant un revenu.
- La notion de droit d'auteur apparaît au cours du 18^{ème} siècle.
 - Devient juridiquement distinct de la contrefaçon.
 - Pour Diderot, le plagiat est « le délit le plus grave qui puisse se trouver dans la République des lettres ».

Époque contemporaine :

- À partir du 19^{ème} siècle, le plagiat est considéré comme du vol littéraire.
 - Plagier est depuis le fait de copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son œuvre, l'imiter, le piller, le calquer.
 - Fait de s'approprier la réflexion et l'analyse d'autrui sans citer la source.
- De nos jours, le plagiat n'empiète plus seulement sur les terrains de l'originalité ou de la moralité.
MAIS, mais aussi sur celui de la propriété.

Plagiat et internet

- 64% de ce qui est publié sur Internet est du copié-collé pur et simple (Julien Cagé, Marie-Luce Viaud et Nicolas Hervé, *L'Information à tout prix*, 2017).
 - L'abondance de la documentation disponible en ligne rend le plagiat plus facile.
MAIS, aussi plus facile à déceler.
- On estime que quatre élèves sur cinq du collège à l'enseignement supérieur ont recours au « copié-collé » dans leurs devoirs.
- Pour Sylvain Piron, le plagiat est un des symptômes les plus frappants d'un nouveau rapport au savoir
 - Tout est accessible par tous, en tout lieux et en tout temps grâce à internet.

Exemples :

- Wikipédia est régulièrement victime de copié-collé.
- Dans son livre *La Carte et le territoire*, Michel Houellebecq a recopié de longs extraits de Wikipédia. Cette pratique a été reconnue par l'écrivain.
- Dans le domaine de l'enseignement, il existe des sites de vente de copies prêtes à rendre.
- En Allemagne, plusieurs ministres ont dû démissionner après avoir été accusé de plagiat pour leur thèse (Karl-Theodor zu Guttenberg en 2010 ; Annette Schavan en 2013 ; Ursula von der Leyen en 2015).

Causes du plagiat

- Pour Nora Roberts, les plagiats seraient dû à une compétence informationnelle des usagers (rechercher, écrire, évaluer = translittératie).
- Pour Nicole Perreault, la génération Y est celle de l'espace public et du collaboratif.
 - La faute serait donc à la sensibilisation qui ne leur a pas été prodiguée.
 - Imitation des pairs = les enseignants devraient donner en citant leur propres sources.